

Compte rendu Réunion Parents-Professionnels

Présentation de l'équipe :

- *3 professionnelles (Claire, Gaëlle, Léa), pour la prise en charge et l'accompagnement des enfants*
- *Une éducatrice de jeunes enfants (Lucie) garante du projet pédagogique. Elle assure la continuité de direction au quotidien, la cohésion des pratiques professionnelles, ainsi que la prise en charge globale des enfants.*
- *Une infirmière de puériculture (Elodie), et directrice, présente de manière ponctuelle et garante de toutes les questions d'ordre médical, en collaboration avec le médecin référent.*
- *La directrice adjointe, (Sabrina), également éducatrice de jeunes enfants. Comme Elodie, sa présence se fait de manière ponctuelle, deux fois dans la semaine en moyenne.*
- *M. Soussou, gérant des micro-crèches, présent de manière ponctuelle, mais constamment joignable si besoin, vous pouvez le contacter pour toutes questions administratives. Par téléphone : 06.33.03.76.14 / ou par mail : contact@universdespetits.fr*

POINT ADMINISTRATIF

1) CAF :

En juin, juillet, août 2019, la Caf a essayé une nouvelle procédure pour l'envoi des factures et donc in fine pour le remboursement des familles. Ce dispositif a finalement été adopté car concluant, mais de quoi s'agit-il ?

Auparavant, c'était les familles qui tous les mois devaient faire compléter une attestation de présence par la structure, attestation envoyée tous les mois aux familles par la Caf. Les familles devaient ensuite renvoyer cette attestation à la Caf pour être remboursées. Cette procédure générait beaucoup de retards pour les remboursements mensuels et a été abandonnée au profit de la plateforme dématérialisée.

Aujourd'hui avec la nouvelle procédure, c'est le gérant de la structure Mr Soussou, qui envoie lui-même sur une plateforme dédiée à la CAF les factures une fois acquittées. Ce traitement de données, permet aux parents un remboursement beaucoup plus rapide, 10 jours en moyenne d'après le retour des familles.

Si vous observez un retard de remboursement, n'hésitez à contacter directement la Caf pour savoir où en est votre dossier. La structure peut dans des cas particuliers intervenir auprès de la Caf pour trouver une solution.

2) CONTRAT D'ACCUEIL :

Nous avons dû vous remettre en début d'année, le contrat d'accueil reprenant les horaires de votre enfant ainsi que le coût mensuel. Ce contrat vous a été distribué en deux exemplaires dont un doit nous revenir signé.

Vous avez pu le voir dans le contrat que le mois d'aout est facturé malgré la fermeture de la crèche, mais pourquoi ? Pas d'inquiétude, vous ne payerez pas des heures de gardes alors que votre enfant ne peut être accueilli dans la structure, étant donné que nous sommes fermés. Tout s'explique par le calcul du coût mensuel !!

$$\frac{\text{Nombre d'heure de garde par semaine} \times \left(\frac{\text{Nombre de semaines de l'année } 52}{\text{Nombre de semaines de fermeture } 6} \right)}{12 \text{ mois}} \times \text{Tarif horaire}$$

D'après ce calcul vous pouvez voir :

- Le calcul déduit bien les périodes de fermeture, le mois d'aout en fait partie
- Nous divisons les heures de garde par 12 mois. Ce choix n'est pas pris au hasard, d'une part car il vous permet d'avoir des mensualités plus petites et lissées sur l'année. D'autre part, ce choix vous permet d'avoir un douzième remboursement CAF, ce qui n'est pas négligeable.

3) PREAVIS :

Comme dans tout contrat, il y a une possibilité d'en sortir. Il y a un préavis de 2 mois, nous permettant de trouver une famille pour vous remplacer. Si une famille se positionne rapidement, votre période de préavis pourra être diminuée bien sur si vous le souhaitez.

En cas de rupture du contrat avant la fin de l'année, le calcul cité ci-dessus, sera refait pour réajuster le dernier prélèvement au prorata des semaines des gardes effectuées.

4) BADGEAGE :

Quand vous arrivez le matin et le soir, il est important de scanner l'étiquette code-barres de votre enfant situé dans son casier. Cette démarche permet à notre assureur de connaître à partir de quel heure votre enfant est assuré chez nous où ne l'est plus.

5) HEURES SUPPLEMENTAIRES :

Les heures supplémentaires sont possibles quand elles sont prévenues à l'avance, pourquoi ?

Les horaires des professionnelles sont faits en fonction des contrats des enfants, pour toujours respecter le taux d'encadrement imposé par la PMI, qui est notre organisme de contrôle. De ce fait, quand il y a plus de 3 enfants, les professionnelles doivent être au moins deux, donc si vous souhaitez arriver plus tôt ou que vous souhaitez venir plus tard, les professionnelles peuvent accepter de changer leur horaire si elles en ont la possibilité bien sûr car elles ont elle aussi une vie personnelle.

Des retards peuvent arriver, on ne maîtrise pas toujours tout son emploi du temps, nous vous demandons par contre de prévenir les professionnelles pour qu'elle puisse s'organiser au mieux et expliquer à votre enfant pourquoi il ne part pas en deuxième ou troisième aujourd'hui, et donc lui éviter un stress. Nous vous demandons juste qu'il ne soit pas trop répétitif.

Il faut savoir que 5 min de dépassement (en avance ou en retard) = une heure supplémentaire facturée. C'est avec le badgeage que nous calculons les dépassements d'horaire, donc soyez vigilants à bien scanner à votre arrivée ou votre départ, car en cas d'oubli la plage horaire la plus étendue peut être facturée.

Pour les nouveaux parents, qui ont signé le contrat en septembre, le mois de septembre n'aura pas donné lieu à des heures supplémentaires pour vous laisser le temps de réajuster votre contrat au plus juste en fonction des temps de trajet ou de vos nouvelles contraintes professionnelles ou autres.

6) MOYENS DE COMMUNICATION CRECHE - MAISON :

Le gérant vous rappelle de vérifier régulièrement votre boîte mail, parfois pour certaines adresses hotmail par exemple de bien vérifier vos spams. Car le mail est un des moyens utilisés pour vous donner différentes informations. Notamment la newsletter, une fois par mois, qui vous informe de ce qu'il va se passer dans les crèches, les évènements à venir.

Un site internet avec deux accès différents, il vous permet d'une part de consulter vos factures ainsi que diverses documents administratifs et pédagogiques, et d'autre part un accès pour visualiser les nombreuses photos de vos enfants du mois passé. Attention les photos ne sont présentes qu'un seul mois, nous ne pouvons stocker sur notre serveur les photos de toute l'année, de toutes les crèches.

Des affichages seront également réalisés dans le hall d'accueil des différentes crèches pour vous informer de différentes choses : évènement, maladie, partenariat ...

1) LES MEDECINS REFERENTS :

Les médecins ont un rôle de conseil auprès de nos structures, dans lesquelles elles interviennent une fois par mois. Il s'agit du Dr Cabirol (exerçant sur Carros), pour les micro-crèches de Carros, et du Dr Martin (exerçant à Cagnes sur mer), pour les micro-crèches de Cagnes-sur-Mer et de Nice.

Le médecin valide également les PAI (protocole d'accueil individualisé) pour les enfants qui ont des allergies alimentaires, des handicaps ou des maladie chronique, ce protocole permet aux professionnelles d'administrer des médicaments autres que ceux cité ci-dessous (comme par exemple la Ventoline pour les asthmatiques)

2) LES MEDICAMENTS A LA CRECHE :

Suivant les recommandations de la PMI, et n'ayant pas de personnel médical sur place au quotidien, l'administration des médicaments se trouve restreinte et soumise à un protocole médical interne. Les protocoles sont établis avec les médecins référents et sont consultables au sein des micro-crèches.

Les seuls médicaments AUTORISES et ADMINISTRES à la crèche sont :

- le **DOLIPRANE** (en cas d'hyperthermie) : fournis en début d'année par les parents
N'oubliez pas de préciser aux professionnelles si vous avez donné du doliprane à votre enfant dans la nuit ou le matin.
- le **CAMILIA** (pour les douleurs dentaires) : fournis par les parents
Le camilia fonctionne sur la durée, une seule prise est souvent inefficace, prévenez-nous si vous commencez une cure de quelques jours.
- **L'ANTISEPTIQUE, les GRANULES D'ARNICA et l'ARNIGEL** (en cas de chute/coup...) : fournis par la micro crèche elle-même.

 **AUCUN AUTRE MEDICAMENT NE SERA ADMINISTRE A LA CRECHE, avec ou sans ordonnance (homéopathie et aromathérapie y compris !)**

N.B : Si le médecin traitant vous prescrit un antibiotique ou un médicament nécessitant plusieurs prises dans la journée, précisez que l'enfant est en crèche afin d'adapter son traitement en conséquence (administration matin et soir uniquement). En cas d'impossibilité, vous pouvez venir administrer vous-même le médicament à la crèche ou garder l'enfant au domicile pendant son traitement.

3) LES EVICTIONS :

Les maladies entraînant une éviction obligatoire de la crèche sont au nombre de 11. Pour ces maladies, le retour à la crèche nécessite un certificat de non contagiosité. (Voir document ci joint)

Pour toutes autres pathologies infectieuses (varicelle, grippe, bronchiolite, gastro-entérite, etc...), pour le confort de l'enfant et sa contagiosité, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée. Il est donc fortement recommandé aux parents de garder les enfants au domicile.

Lors de la visite chez le pédiatre, bien préciser que l'enfant est en crèche et suivre les recommandations concernant le nombre de jours au domicile selon la pathologie et l'état clinique de l'enfant.

4) LES VACCINATIONS :

Nous vous informons que la PMI (protection maternelle et infantile) nous oblige à faire respecter la loi concernant la nouvelle politique vaccinale pour les enfants nés après le 01/01/2018.

Les 10 injections sont bien obligatoires dans notre établissement. Je vous rappelle que si les vaccins ne sont pas faits, vous avez quand même trois mois pour régulariser sa vaccination à partir de la date recommandée par le tableau de vaccination 2018.

Si cela n'est pas fait, votre enfant, ne pourra malheureusement plus intégrer notre établissement jusqu'à mise à jour du dossier.

POINT PEDAGOGIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- Pensez à noter le nom de votre enfant sur ses vêtements et affaires personnelles
- Votre enfant va beaucoup bouger à la crèche ! Il sera plus confortable dans des vêtements amples, souples et que vous n'ayez pas peur qu'il salisse
- N'hésitez pas à nous communiquer toute information importante sur votre enfant, comment ça se passe à la maison, changements importants dans la vie familiale, température, maladie, changement particulier à la maison ou dans la famille etc. Tout cela dans le but de comprendre le comportement de votre enfant et de l'accompagner au mieux.

JOURNÉE TYPE :

8h-9h30: Accueil / Jeux libres (dinette, voiture, poupées, parcours moteur...)

9h30-10h30: Activité (dessin, peinture, gommettes, collage, transvasement...). Cette année, contrairement à l'année dernière, nous accueillons davantage de bébés/moyens. Nous adapterons de ce fait les activités pour que celles-ci soient accessibles à tous les âges.

10h30-11h: temps calme (lecture d'histoires, comptines...)

11h-11h30: On se lave les mains et on passe à table. L'assiette des enfants est un plateau repas à compartiments. Nous installons tout directement sur leur plateau de l'entrée au dessert.

11h30-12h: jeux libres / on se prépare pour aller dormir

12h-14h30: sieste / réveil échelonné. Nous ne réveillerons pas un enfant qui dort, à n'importe quelle heure de la journée. Un enfant qui dort a besoin de dormir, le temps qu'il le souhaite.

14h30-15h: jeux libres / petite activité

15h-15h30: goûter

15h30-18h30: départ des enfants, accueil des familles, jeux libres, petite activité

PROJETS:

- Langue des signes

Les enfants communiquent d'abord par le corps, par les gestes. Communiquer en langue des signes avec les enfants va leur permettre de communiquer plus rapidement avec l'adulte et entre enfants. Cela va ainsi réduire les frustrations de compréhension dans la communication et apaiser les tensions.

Lorsque nous allons signer, nous allons toujours dire le mot en même temps dans le but d'apprendre à l'enfant la signification du mot signé et de ne pas réduire la communication verbale pour autant. Il faut savoir que la langue des signes active la même partie du cerveau que lorsque nous parlons oralement. L'enfant va, de cette manière, acquérir un langage oral plus rapide.

Chaque semaine, nous intégrerons 3 nouveaux mots signés dans notre langage quotidien avec les enfants. Si vous souhaitez vous investir, nous vous proposons de les découvrir chaque semaine avec nous grâce à un petit jeu que nous vous présenterons...

- Ana, intervenante anglais

Ces ateliers sont effectués par une professionnelle privée. Diplômée dans la petite enfance, elle viendra 1 fois par semaine 1h dans la structure pour éveiller les enfants à l'anglais à travers différentes activités. Les jours de présence de cette intervenante tourneront durant l'année pour

que tous les enfants puissent y avoir accès (toutes les 8 semaines).

Les enfants vont s'éveiller à la découverte d'une nouvelle langue. Les supports utilisés tels que les livres, les comptines sont empruntés aux livres et comptines françaises que votre enfant entend à la crèche. Les autres ateliers peuvent s'appuyer sur le thème des couleurs, des animaux, des formes et des comptines anglaises. Un support vous sera remis pour vous permettre de comprendre et suivre l'évolution ludique de votre enfant à la découverte de cette langue étrangère. Les membres de l'équipe seront le rapporteur de ces ateliers.

- Photo maison / crèche

Au fond de la crèche, à gauche, dans le coin lecture sont affichés 2 panneaux : un représentant la maison et l'autre la crèche. Les photos de vos enfants vont y être affichées. Nous demandons votre participation à ce projet : déplacer la photo de votre enfant de la maison vers la crèche lorsque vous arrivez, et de la crèche vers la maison lorsque vous partez. Ce moment est le moment pour votre enfant d'assimiler la séparation avec vous et de comprendre l'environnement où il se trouve. Le fait que vous y participiez fait aussi comprendre à votre enfant que vous acceptez cette courte séparation avec lui (le temps de la journée), qu'il est important de lui expliquer.

- Fêtes

Tout au long de l'année, nous allons fêter les différentes fêtes du calendrier (Halloween, Noël, Carnaval, fête des familles (en remplacement de la fête des pères/fête des mères), fête de fin d'année). Autour d'un goûter, de jeux, de costumes, de musiques, vous serez, selon les fêtes, conviés pour passer un agréable moment avec votre enfant et l'équipe au sein de la crèche !